

**DESCRIPTIF DE TERRAIN à BATIR
issu d'un lotissement
Loi MACRON**

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. – [Anc. art. L. 111-5-3, al. 1er.] »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison...»

Article L.271-1 du Code de la construction et de l'habitation :

« Pour tout acte ayant pour objet la construction ou l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, la souscription de parts donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en propriété d'immeubles d'habitation ou la vente d'immeubles à construire ou de location-accession à la propriété immobilière, l'acquéreur non professionnel peut se rétracter dans un délai de dix jours à compter du lendemain de la première présentation de la lettre lui notifiant l'acte...»

COMMUNE DE COLLEVILLE MONTGOMERY

LOTISSEMENT "Le Clos du Colombiers"

PERMIS D'AMENAGER N° PA 014 166 18 D0002

DATE DE L'AUTORISATION DU PA : 10 mai 2019

LOT NUMERO 30

PARCELLE CADASTREE : SECTION AK n°144p

SUPERFICIE du lot = 534 m² env.

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE AUTORISEE : 180 m²

Dressé le 17 Novembre 2020 par GEOMAT, SELAS de Géomètres Experts à CAEN.

GEOMAT
Jean de SALABERRY
SELAS DE GEOMETRES-EXPERTS
au capital de 1 000 000 €
37, Rue des Compagnons - 14000 CAEN
Tél 02 31 53 39 00 - Fax 02 31 53 39 01
R.C.S. Rennes D 384 653 044



2 Rue Martin Luther King, 14280 Saint-Contest - Tél : 02.31.06.91.00

Département du Calvados

COMMUNE DE COLLEVILLE MONTGOMERY

LOTISSEMENT

" Le clos du Colombier "

Permis d'Aménager n°014 166 18 D0002

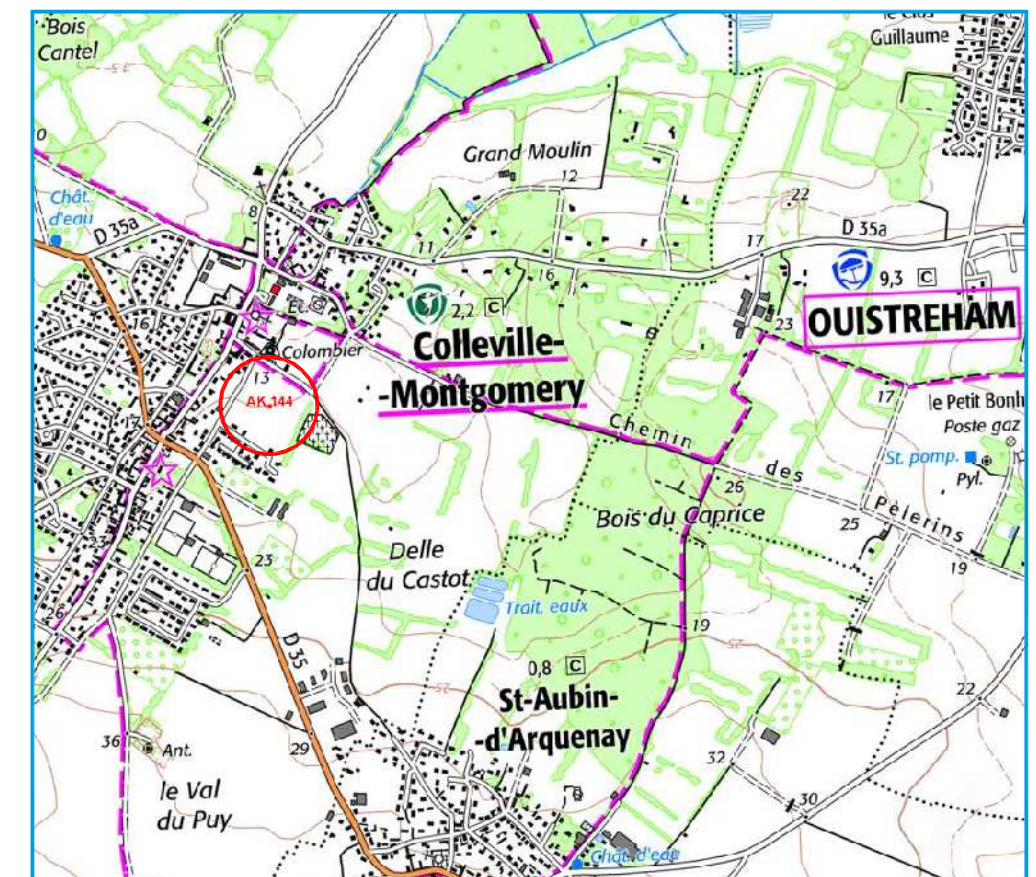
Obtention: 10 mai 2019

LOT 30

Parcelle AK n°144p

SUPERFICIE du lot = 534 m² env.

Plan de situation sans échelle



Géomètres Experts

Denis ATTENCIA
Raphaël BEROT
Thomas CHERRIER
Jennifer FARDIN
Arnaud FUTEUL
Raphaël ROUVIERE
Gwenaël SAGNE
Jean de SALABERRY
Samuel TRAVERS
Sébastien TIFFOUIN

**Bureau secondaire
de Caen**

37, rue des Compagnons
14000 Caen

Téléphone : 02 31 53 39 00
Télécopie : 02 31 53 39 01

E-mail:
agence.caen@geomat.fr

S.E.L.A.S. de Géomètres Experts

Géomètres
GEOMAT
Experts

Plan de Pré-commercialisation

Références cadastrales :

Section : AK n°144p

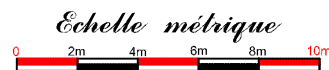
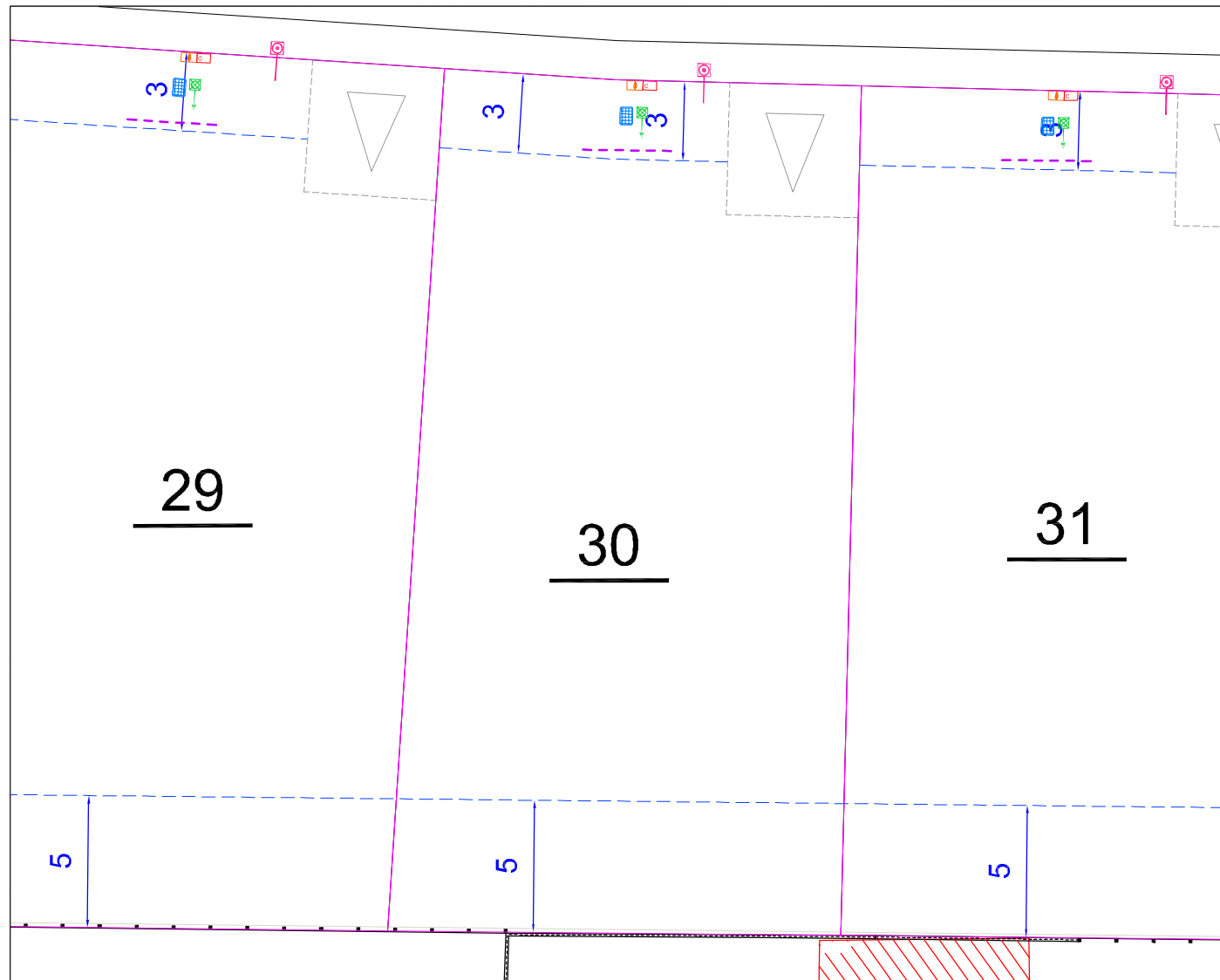
Dressé le : 17/11/2020 Y.N.

Planimétrie: système RGF93
projection: CC49 ZONE8

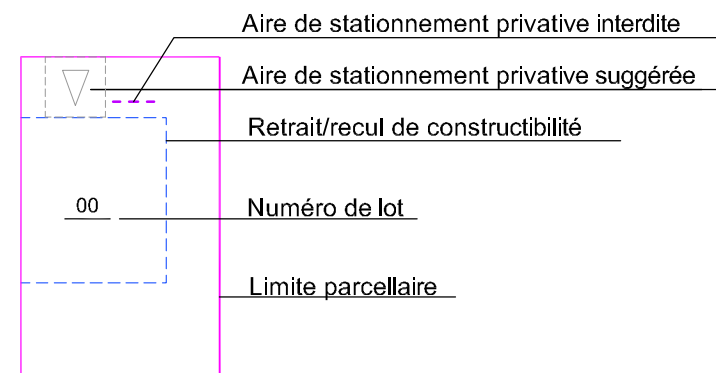
Réf. dossier : 2198502

PLAN DE SERVITUDES

Orientation indicative
d'après documentation
existante



Echelle : 1/250



- Branchement EDF
 - Branchement REMBT
 - Branchement Gaz
 - Branchement AEP
 - Branchement Télécom
 - Branchement Eaux usées
- L'emplacement des raccordements aux réseaux est indicatif.

les éléments indiqués sur cet extrait de plan de servitudes sont mentionnés uniquement à titre indicatif. Les contraintes et servitudes applicables à l'aménagement du terrain figurent dans les documents approuvés du permis

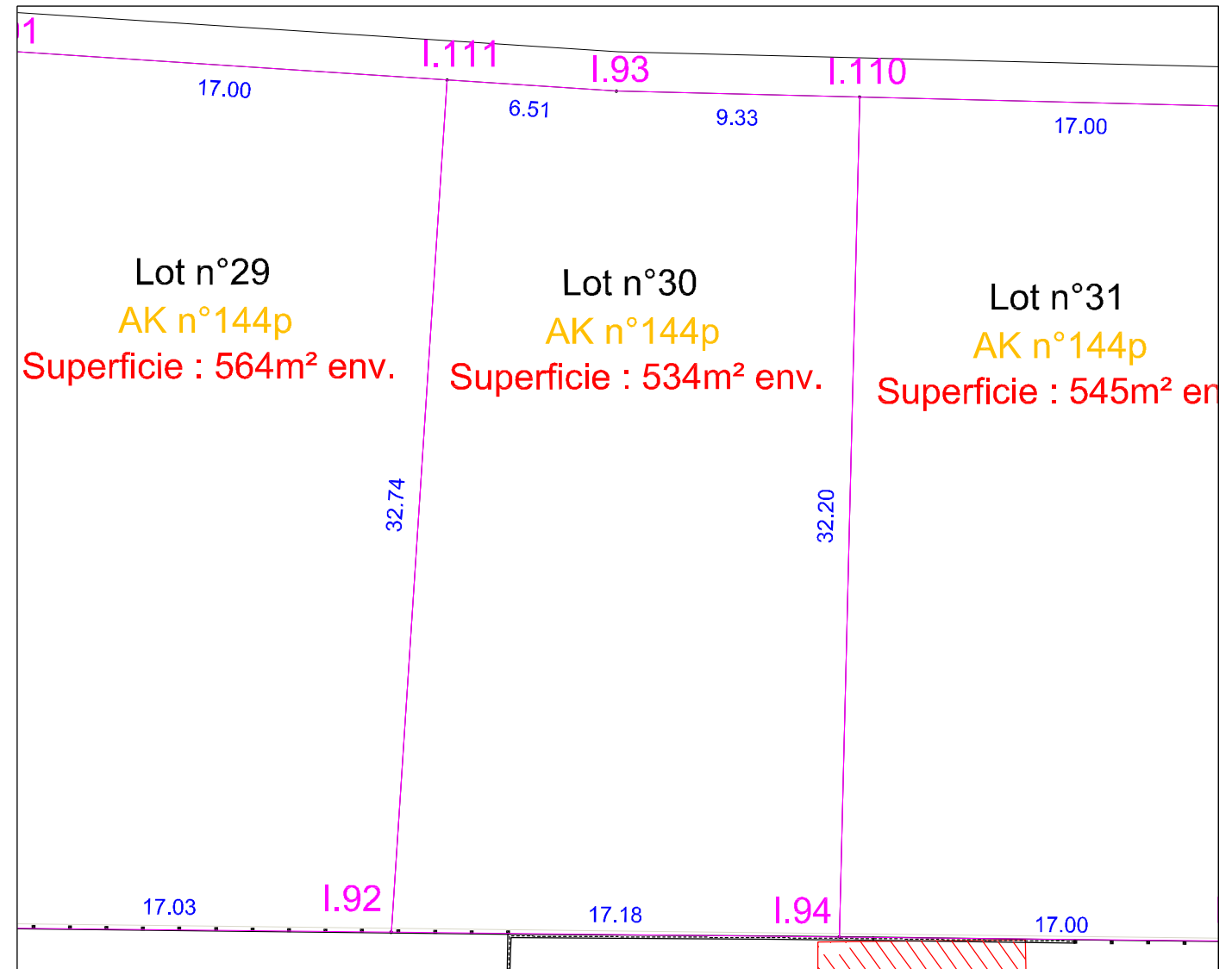
Le tracé des voies, les emplacements des ouvrages et plantations pourront varier pour des raisons techniques lors de la réalisation des travaux.
Les emplacements définitifs des groupes de boîtes aux lettres seront définis en concertation avec la mairie et les différents intervenants concernés lors de la réunion préparatoire préalable aux travaux.

* Se référer au règlement écrit du lotissement.

Les propriétaires ne pourront pas ouvrir d'accès automobiles aux lots au droit des pans coupés des limites privées, ni au droit des espaces verts communs, ni au droit de l'emplacement nécessaire pour les candélabres. Les accès privatifs et emplacements de stationnement privatifs seront aménagés sans qu'il soit porté préjudice aux branchements particuliers du lot, aux végétaux et arbres, aux éléments de réseaux ou tous autres aménagements créés sur les espaces communs.

PLAN DE BORNAGE

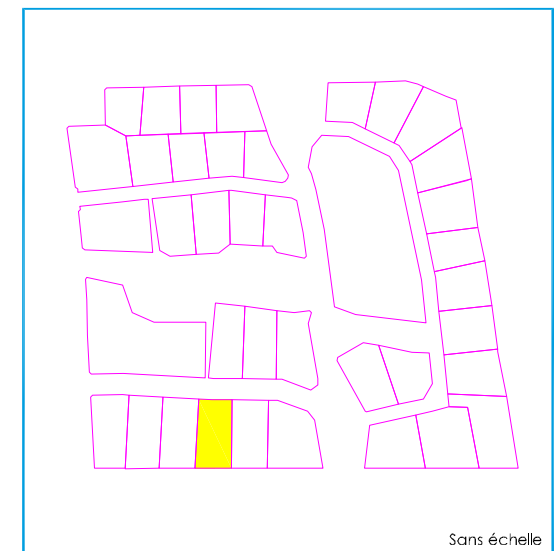
Orientation indicative
d'après documentation
existante



Echelle : 1/250

Lot 30			
SOMMET	X	Y	DISTANCE
I.111	1460110.20	8235626.51	6.51
I.93	1460115.24	8235622.39	9.33
I.110	1460122.70	8235616.79	32.20
I.94	1460103.35	8235591.04	17.18
I.92	1460089.48	8235601.17	32.74
I.111	1460110.20	8235626.51	
TOTAUX			97.96
			Superficie : 534 m ²

PLAN DE SITUATION DU LOTISSEMENT



Sans échelle

Bureau secondaire de caen : Responsable Jean de SALABERRY

Date : 17/11/2020